

**annie.lajournade@orange.fr**

De: NAVARRO Fabrice <fnavarro@mairie-marmande.fr>
Envoyé: mercredi 21 mai 2025 16:53
À: annie.lajournade@orange.fr
Cc: claudejolibert@orange.fr; HELENE JOLIBERT; MAROT Claire
Objet: RE: Parcelle DS161 appartenant à l'indivision JOLIBERT (courriers post office 1817-1812)
Importance: Haute

Bonjour Mme LAJOURNADE,

Nous avons bien reçu votre demande effectuée par mail relative à l'abattage des arbres malades sur la parcelle DS 161 qui appartient à l'indivision JOLIBERT. Un courrier en réponse vous sera bientôt adressé. En effet, je suis dans l'attente de l'avis du service environnement de Val de Garonne Agglomération (VGA) en ce qui concerne les modalités d'évacuation des arbres malades. L'expert parle dans son courrier de brûler les arbres malades sur place ou de les amener à la déchetterie. Je ne pense pas que les 2 propositions soient envisageables. N'étant pas compétent, j'ai préféré transmettre le courrier de votre expert à M. MARTIN, agent de VGA en charge des déchetteries. Du côté de la commune, vous nous questionnez sur la remise en question de la trame paysagère à préserver dans le cadre du règlement du PLU actuel qui l'impose. Vous souhaitez que cette trame soit retirée de votre terrain. Il est bien évident que les arbres malades doivent être abattus (le service environnement de VGA vous apportera les éléments quant à leur évacuation comme évoqué ci-dessus). Le règlement du PLU actuel demande sur ladite parcelle, la préservation d'arbres et de bosquets sur une superficie importante donc nous ne pouvons pas aller contre sans une expertise environnementale faite par un cabinet spécialisé. Nous révisons actuellement le PLU comme nous l'avons évoqué ensemble à de multiples reprises. Nous allons profiter de cette procédure pour signifier cette problématique au bureau d'étude en charge de cette révision. Les orientations d'aménagement du secteur du Bédât dans laquelle figure votre parcelle doivent être revues. Il est compliqué aujourd'hui de vous dire que cette préservation d'arbres sera retirée ou non du futur PLU sachant que l'expert parle dans son courrier de préserver les jeunes arbres et d'abattre uniquement les 21 arbres malades.

Je vous propose donc de fournir au service urbanisme, un courrier adressé à M. le Maire demandant dans le cadre de la révision du PLU de revoir cette trame paysagère au vu des arbres malades qui vont être abattus. Un relevé des arbres maintenus sur la parcelle permettra sans doute de se prononcer sur le maintien ou le retrait de cette trame paysagère. Pour résumer :

- Une réponse officielle va vous être adressée par courrier dès retour du service environnement de VGA pour l'abattage et l'évacuation des arbres malades
- Il faudrait svp un courrier écrit adressé à M. le Maire pour la trame paysagère qui sera ensuite analysé dans le cadre de la révision du PLU. Vous recevrez un récépissé de dépôt en retour.

J'ai également besoin des adresses postales des membres de l'indivision car je ne dispose que de votre adresse mail. Cordialement,

Fabrice NAVARRO

Chef du Service Urbanisme

SERVICE URBANISME – PÔLE ESPACES PUBLICS ET BÂTIMENTS

Mairie de Marmande - Place Clemenceau - 47200 Marmande

Tel 05 53 93 47 30 – Fax 05 53 93 47 31

De : annie.lajournade@orange.fr <annie.lajournade@orange.fr>

Envoyé : mercredi 30 avril 2025 14:43

À : mairie marmande <mairie@mairie-marmande.fr>

Cc : NAVARRO Fabrice <fnavarro@mairie-marmande.fr>; claudejolibert@orange.fr; HELENE JOLIBERT <helenej47@yahoo.fr>

Objet : Parcelle DS161 appartenant à l'indivision JOLIBERT

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de annie.lajournade@orange.fr. [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour M. NAVARRO

